



LEGENDE :

- Limite communale
- Limite de zone
- Limite de secteur
- Nom de zone
- Elément de patrimoine architectural, urbain ou paysager à mettre en valeur ou à requalifier au titre du L.123-1-5.III.2° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre du L.123-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone inondable identifiée au PPRI
- Bâti localisé à titre indicatif
- Limites de la ZAC Jules Verne

U : Zone urbaine
Elle comprend lessous-secteur :
- Ua, qui correspond aux cités jardins,
- Uai, qui correspond aux cités jardins en zone inondable, identifiée au PPRI de la Somme.
- Us, qui correspond à une zone d'équipements sportifs et de loisirs

UE : Zone urbaine à vocation économique (ZAC Jules Verne)
Elle comprend le sous-secteur :
- UEp, qui correspond au projet de station d'épuration.

UG : Zone urbaine à vocation industrielle, logistique et d'entrepôts
Elle comprend le sous-secteur :
- UGh, qui correspond au plateau bas de la zone.

N : Zone naturelle
Elle comprend le sous-secteur :
- Ni qui correspond à une zone naturelle inondable, identifiée au PPRI de la Somme.
- Nv qui correspond à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Nvi qui correspond à l'aire d'accueil des gens du voyage en zone inondable, identifiée :
PPRI de la Somme.

Ai : Zone Agricole en zone inondable, identifiée au PPRI de la Somme.

Les indices i correspondent aux zones inondables identifiées au PPRI de la Somme.

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics et installations d'intérêt général			
Nom	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Cheminement piéton	Commune	1 003 m²
ER3	Aménagements liés à la desserte de la zone UG	SNCF	1 473 m²



Longueau

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Modification n°1, approuvée le 12/11/2018



Verdi Conseil Nord de France
Bâtiment
Site de Launoy CS 20061
63902 Lens Cedex
www.verdi-ingenierie.fr

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

Le Maire